



Ministère des Affaires Foncières

Le Ministre

NOTE CIRCULAIRE N° 011 /2021

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS :

- Les Conservateurs des Titres Immobiliers (Tous) ;
- Les Chefs de Divisions du Cadastre (Tous) ;
- Les Chefs de Bureau (Tous).

de la République Démocratique du Congo

Concerne : Transmission des articulations du volet Affaires Foncières du Programme du Gouvernement.

Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à l'investiture du Gouvernement de la République intervenue ce lundi 26 avril 2021, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-dessous les articulations du volet Affaires Foncières du Programme du Gouvernement.

PILIER 6 :

AXE 25 : Poursuivre des réformes foncières en vue de l'amélioration des recettes publiques du secteur

141. Poursuivre l'opération de numérisation du cadastre foncier et sécuriser les titres fonciers et immobiliers
142. Poursuivre l'opération de bancarisation des opérations foncières et immobilières
 - Subordonner l'établissement des titres de propriétés par la preuve de l'expertise certifiée de la valeur du bien et de l'acquittement des factures des services connexes ;
 - Impliquer la Banque Centrale du Congo dans le suivi de l'obligation des déclarations des opérations hypothécaires (inscriptions, réinscriptions, radiations...) par les banques commerciales auprès de la DGRAD afin d'accroître le taux de perception des droits proportionnels de l'Etat.
143. Interdire la pratique des déclarations des biens sans maître, source des spoliations des biens d'autrui ;
 - Désigner les animateurs de cette structure ;

Je saisis cette opportunité pour vous rappeler les dispositions impératives, relatives à la Bancarisation de toute transaction immobilière supérieure à 10.000 dollars, à l'imposition de l'acquittement de la Police d'incendie pour toute nouvelle construction et à l'obligation d'apurement des arriérés dus à la SNEL et la REGIDESO avant toute opération de mutation ou d'hypothèque.

J'ai remarqué par ailleurs que, malgré la signature des Actes d'engagement, certains CTI et CDC n'ont pas renoncé à leurs vieilles pratiques qui jettent l'opprobre sur toute l'Administration Foncière. Sans ambages, je vous le dis, les mises en place de demain seront consacrées à l'avènement des CTI et CDC « Warriors », c'est-à-dire de ceux qui sublimeront avec moi, la tolérance zéro vis-à-vis des écarts.

A mon tour, je proclame que **RIEN N'EST IMPOSSIBLE AUX AFFAIRES FONCIERES.**

Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières est tenu d'assurer une large diffusion de la présente et veuille à son exécution sans faille.

Aimé SAKOMBI MOLENDO

CI :

Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Foncières à Kinshasa/Barumbu